



Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 53
- présents suppléants : 2
- procurations : 12
- votants : 67
- abstentions : 0

DÉLIBÉRATION n° 2017/161

L'an deux mille dix-sept et le 30 août à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 21 août 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO en la salle des fêtes de Tilhouse. Monsieur Pascal LACHAUD a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Éric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERRIS, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES, Valérie DUPLAN

Présents suppléants : José DUFRECHOU (remplace Jean-Marc VIGNES), Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY),

Titulaires ayant donné procuration : Monsieur Henri FORGUES à Monsieur Bernard PLANO, Madame Monique KATZ à Monsieur Jean-Paul LARAN, Madame Françoise PIQUE à Madame Suzanne SIMOÏS, Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Alain PIASER, Madame Zoulikha CHEBBAH à Monsieur Pierre DUMAINE, Monsieur Jean-Marie DA BENTA à Madame Elisa PANOFRE, Madame Nicole MARQUIE à Madame Gisèle ROUILLON, Monsieur Pascal AUDIC à Monsieur Alain DASSAIN, Monsieur Laurent LAGES à Madame Joëlle ABADIE, Madame Stéphanie NOGUES à Monsieur Alain DUCASSE, Monsieur Joël DEVAUD à Monsieur François DABEZIES, Monsieur Gérard SABATHIE à Monsieur Michel SICARD.

Absents : Mesdames et Messieurs, Patrick DARRE, Elie FOURCADE, Jacques LAUREYS, André QUINON, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Manuel CAMACHO, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEYZE, Joëlle PEYRO, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Claude GAYE, Guy RAYNAL, Didier FAVARO

Objet : Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens et d'équipements suite au transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont création d'office de Tourisme » avec la commune de Capvern

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Au niveau patrimonial, à la date du transfert, les biens meubles et immeubles sont mis à disposition gratuitement et de plein droit au profit de la communauté de communes pour l'exercice de la compétence.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal qui doit être établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la communauté de communes.

Monsieur le Président propose d'autoriser Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition pour l'office de tourisme de Capvern.

Le projet de procès-verbal est joint à la présente délibération.

Pour l'Office de tourisme de Lannemezan, un procès-verbal de transfert du bail a été signé en début d'année (validé par délibération n°2017/066 du 30 mars 2017).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil décide d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements suite au transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont création d'office de Tourisme » avec la commune de Capvern.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 12 SEP. 2017